



HEURES D'OUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL

du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 et le vendredi, de 8 h 30 à 12 h
Le bureau est fermé le vendredi après-midi

La prochaine séance ordinaire du Conseil municipal se tiendra le

LUNDI 4 DÉCEMBRE 2023 À 19 h 30

à la salle du Conseil municipal située au 1, boulevard du Frère-André

Vous pourrez consulter une version préliminaire de l'ordre du jour le **jeudi 30 novembre 2023**

en vous rendant sur le site Internet de la Municipalité
dans la section « Municipalité » sous la rubrique « Administration »

L'ordre du jour complet sera disponible le jour de la séance.

AVIS PUBLIC

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024**

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINST-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, que le Conseil municipal tiendra une séance extraordinaire

le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 15

à la salle du Conseil située

au 1, boulevard du Frère-André, à Mont-Saint-Grégoire

durant laquelle le Conseil procédera à :

- **L'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2024;**
- **L'adoption du programme triennal des immobilisations pour les années 2024, 2025 et 2026.**

Lors de cette séance extraordinaire, les délibérations du Conseil municipal et la période de questions porteront exclusivement sur le budget 2024 et le programme triennal d'immobilisations 2024, 2025 et 2026.

Donné à Mont-Saint-Grégoire ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière



AVIS PUBLIC
AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-271-06

Modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le Conseil de cette Municipalité a adopté le règlement numéro 2023-271-06 modifiant le règlement numéro 2019-271 concernant les chemins, la sécurité routière et la circulation sur le territoire de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire.

Ledit règlement a pour objet de modifier le règlement numéro 2019-271 et ses amendements afin d'ajouter quatre arrêts obligatoires sur le rang Kempt, soit un panneau d'arrêt dans chaque direction à l'intersection du rang Double (2 arrêts) et un panneau d'arrêt dans chaque direction à l'intersection du 5^e Rang (2 arrêts).

Le règlement numéro 2023-271-06 entre en vigueur en date du présent avis.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC
AVIS DE DÉPÔT – PROJET DE RÈGLEMENT
RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-294

Relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

AVIS PUBLIC est par les présentes donné que lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le Conseil de cette Municipalité a procédé au dépôt du projet de règlement numéro 2023-294 relatif aux règles et fonctionnement de la bibliothèque visant à encadrer les activités de la bibliothèque municipale.

Ledit règlement remplace le règlement en vigueur et ajoute une nouvelle catégorie d'usager pour les travailleurs saisonniers.

Le règlement numéro 2023-294 sera adopté par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire qui se tiendra le lundi 4 décembre 2023 à 19 h 30.

Ledit règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements municipaux ».

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 9^e jour du mois de novembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Adoption du second projet de règlement

Règlement numéro 2023-185-29 (ZONAGE)

Aux personnes intéressées par le projet de règlement d'urbanisme de la Municipalité et ayant le droit de signer une demande de participation à un référendum pour l'approbation dudit projet de règlement :

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

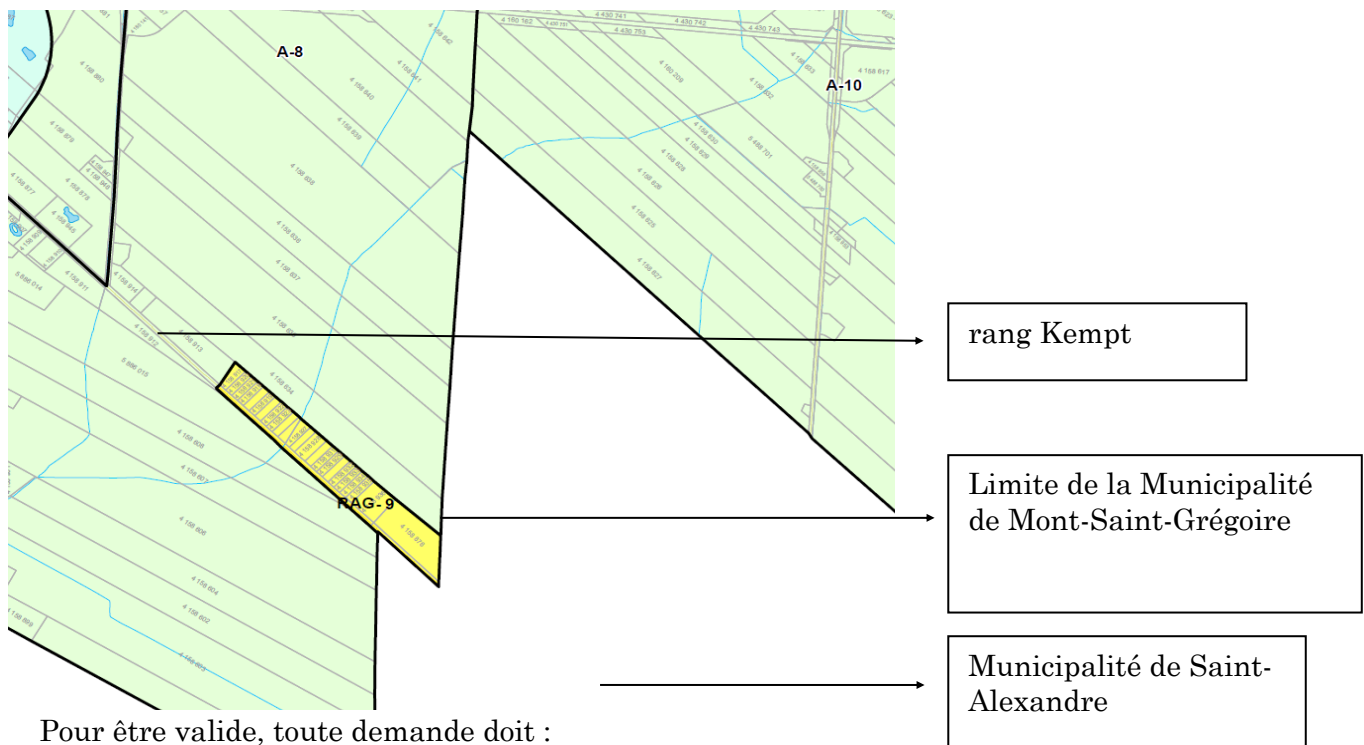
1. Lors de la séance ordinaire tenue le 6 novembre 2023, le Conseil municipal a adopté :
 - Le second projet de règlement numéro 2023-185-29 modifiant le règlement numéro 2009-185 intitulé zonage, afin d'ajouter l'usage agricole spécifique (A5 (e)) « Centre équestre » dans la zone RAG-9.

L'assemblée publique de consultation s'est tenue le 6 novembre 2023, avant la séance ordinaire du Conseil municipal.

2. Ce projet de règlement contient des dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées afin qu'un règlement qui les contient soit soumis à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* :

- La zone concernée et les zones contiguës du règlement sont les suivantes :
 - La zone concernée est la zone **RAG-9**;
 - Les zones contiguës à la zone concernée sont les suivantes : **A-8** et la **Municipalité de Saint-Alexandre**.

Une telle demande vise à ce que le règlement contenant ces dispositions soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter de toute zone d'où provient une demande valide à l'égard de la disposition.



3. Pour être valide, toute demande doit :
 - Indiquer clairement la ou les disposition(s) qui en fait l'objet **et** la ou les zone(s) d'où elle provient;
 - Être reçue au bureau de la Municipalité situé au 1, boulevard du Frère-André au plus **tard le mercredi 29 novembre 2023 à 16 h 45**;
 - Être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Suite à la page suivante

4. Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures normales de bureau.
5. Si les dispositions dudit projet de règlement ne font l'objet d'aucune demande valide, ces dispositions pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter.
6. Le projet de règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h. Le projet de règlement est également disponible sur le site Internet de la Municipalité au www.mmsg.ca dans la section « Administration » sous la rubrique « Règlements d'urbanisme ».

L'illustration des zones peut être consultée au bureau municipal.

Le formulaire de demande de participation à un scrutin référendaire est disponible au bureau municipal.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 17^e jour du mois de novembre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC

Dépôt du rôle d'évaluation foncière triennal 2024, 2025 et 2026 de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire

Avis est par les présentes donné aux contribuables de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire que le rôle d'évaluation foncière triennal de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2024, 2025 et 2026, a été déposé au bureau municipal le mercredi 25 octobre 2023.

Toute personne peut prendre connaissance dudit rôle au bureau municipal situé au 1, boulevard du Frère-André à Mont-Saint-Grégoire, durant les heures d'ouverture, soit du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 45 ainsi que le vendredi de 8 h 30 à 12 h.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle est elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2024 (au plus tard le 30 avril 2024);
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Haut-Richelieu

380, 4^e Avenue

Saint-Jean-sur-Richelieu (Québec) J2X 1W9

- être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 250 de la MRC du Haut-Richelieu et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Mont-Saint-Grégoire, ce 30^e jour du mois d'octobre 2023.

Manon Donais, directrice générale et greffière-trésorière

RAPPEL - COMPTES DE TAXES 2023

Nous vous rappelons que le 4^e versement des taxes municipales est dû le **24 novembre 2023**. Veuillez prendre note que le compte de taxes municipales est payable par Internet auprès des institutions financières participantes, par virement Interac, par chèque ou en argent comptant au bureau municipal.

N'oubliez pas de vérifier le numéro de matricule inscrit sur votre compte de taxes 2023 (les 10 chiffres qui sont suivis d'une série de 0).

COMMUNIQUÉ DE LA MUNICIPALITÉ

Course des Pères Noël

La Municipalité demande aux résidents des rues Benoit, Robert, Marcel-Arbour, Alexander-Ross et des Pins de laisser ces rues libres le dimanche 26 novembre pour faciliter la course (ne pas stationner de véhicules). Vous êtes également invités à sortir sur votre terrain pour encourager les coureuses et coureurs durant leur trajet. Les heures de départ sont les suivantes : 5 km à 9 h 30, 3 km à 11 h et 1 km à 11 h 30.



26 NOVEMBRE 2023

EN AVANT-MIDI 2 ÈME ÉDITION

INSCRIPTIONS

[HTTPS://INSCRIPTIONENLIGNE.CA/
COURSE-PERE-NOEL-OPTIMISTE/](https://inscriptionenligne.ca/course-pere-noel-optimiste/)



→ INSCRIVEZ 4 PERSONNES ET PLUS ET OBTENEZ UN RABAIS INSTANTANÉ DE 10\$ SUR VOTRE INSCRIPTION ←



TOUS LES PROFITS SERONT REMIS À L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ POUR L'ACHAT DE CARTES-REPAS AUX ENFANTS DANS LE BESOIN

COMMUNIQUÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-GRÉGOIRE-LE-GRAND

TEMPS DES FÊTES

Célébration communautaire du pardon à Saint-Athanase

Le dimanche 10 décembre 2023 à 13 h 30

Messe de Noël à Mont-Saint-Grégoire

Le dimanche 24 décembre 2023 à 22 h

Messe du Jour de l'An à Mont-Saint-Grégoire

Le lundi 1^{er} janvier 2024 à 10 h

Bienvenue à tous et à toutes !



COMMUNIQUÉ DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE ET SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE



La prochaine séance ordinaire du Conseil d'administration de la Régie se tiendra le mardi 19 décembre 2023 à 19 h 30 à la salle du Conseil municipal de Mont-Saint-Grégoire située au 1, boulevard du Frère-André.

Pour communiquer avec la Régie intermunicipale d'incendie, veuillez téléphoner à madame Irène King, directrice générale et greffière-trésorière au 450 347-5376, poste 28 ou par courriel au regie.incendie.msg-sbi@hotmail.com

Ne laissez pas le feu gâcher votre temps des Fêtes !

La Régie intermunicipale d'incendie vous invite, en collaboration avec le Ministère de la Sécurité publique, à suivre quelques conseils de prudence afin d'éviter tout incendie pendant la période des Fêtes.

Le sapin de Noël naturel

- ◆ Choisissez un arbre dont les aiguilles sont vertes et ne se détachent pas facilement.
- ◆ Installez-le à une distance d'au moins un mètre de toute source de chaleur, telle qu'une plinthe électrique ou un foyer.
- ◆ Gardez toujours le pied du sapin humide en ajoutant de l'eau tous les jours.
- ◆ Éteignez toujours les lumières du sapin lorsque vous quittez votre domicile ou lorsque vous allez au lit.

Les lumières décoratives

- ◆ Utilisez des lumières décoratives homologuées CSA ou ULC.
- ◆ Pour vos décorations extérieures, installez des lumières décoratives conçues pour l'extérieur.
- ◆ Utilisez des guirlandes de lumières en bonne condition, non fendillées et non séchées.
- ◆ Fixez les guirlandes lumineuses à l'aide de ruban isolant et n'utilisez jamais des clous ou des punaises.

Les chandelles

- ◆ Allumez et placez vos chandelles loin des rideaux ou de tout autre objet inflammable.
- ◆ Ne laissez jamais vos chandelles allumées sans surveillance.
- ◆ Assurez-vous que vos chandeliers sont résistants au feu et que leur base est stable.
- ◆ Rangez les allumettes et les briquets dans un endroit hors de la portée des enfants.

L'avertisseur de fumée

- ◆ Vérifiez le bon fonctionnement de votre avertisseur de fumée. Si celui-ci est défectueux ou qu'il est installé depuis plus de 10 ans, remplacez-le.

Pour obtenir plus de renseignements sur les mesures à prendre pour se protéger des incendies, visitez le www.securitepublique.gouv.qc.ca. Choisissez l'onglet « Sécurité civile et Sécurité incendie », puis cliquez sur « Sécurité incendie ».

Vous pouvez également visiter la Régie intermunicipale d'incendie sur Facebook au www.facebook.com/incendiemsgsbi. Ce forum vous permettra de suivre les activités de la Régie et de poser toutes vos questions par rapport au monde de l'incendie. En cas d'événements météo ou de toute autre situation particulière concernant la sécurité civile, la Régie utilisera, entre autres, ce moyen de communication pour diffuser des messages à la population.

COMMUNIQUÉ DU CLUB OPTIMISTE DE MONT-ST-GRÉGOIRE

NOËL DES ENFANTS 2023

Comme par les années passées, c'est avec grand plaisir que nous organisons l'activité du Noël des enfants **pour les enfants résidant à Mont-Saint-Grégoire** (10 ans et moins).

L'activité se tiendra le dimanche 10 décembre 2023, de 13 h à 16 h au :

Centre communautaire de Mont-Saint-Grégoire,

45, rang de la Montagne,

******le stationnement du Centre communautaire sera utilisé pour les activités******

Il y aura la présence du Père Noël, de la Mère Noël, des lutins, de l'animation et bien d'autres surprises. Comme pour les années précédentes, les activités se dérouleront majoritairement à l'**extérieur**, beau temps mauvais temps (les activités seront adaptées selon la température). Il est important de prévoir un **habillement en fonction de la température**. Nous vous conseillons également d'apporter un **sac réutilisable**.

Puisque les gens ont apprécié cette façon de faire, la rencontre avec le Père Noël se déroulera sur **rendez-vous**. Afin de faciliter la prise de celui-ci, dans le courriel de présence, nous vous demandons d'indiquer la plage horaire qui est préférable pour vous. Notez que les rendez-vous sont traités dans l'ordre de confirmation de présence et que si la plage horaire est complète, nous vous attribuerons un rendez-vous parmi les places restantes.

Afin d'aider le Père Noël dans sa distribution de cadeaux, vous devez confirmer votre présence **avant le 30 novembre** en écrivant un courriel (de préférence) à l'adresse suivante (un message de confirmation vous sera retourné) :



cluboptimistmsg@outlook.com

Veillez inscrire les informations suivantes dans le courriel :

prénom et nom de famille, sexe, âge (de chaque enfant),

adresse de résidence et plage horaire désirée

(13 h à 14 h, 14 h à 15 h ou 15 h à 16 h).



Pour informations : Marie-Claude Mailloux 514 219-4253



COMMUNIQUÉ DU CLUB DE L'ÂGE D'OR

Dîner des Fêtes

Le dîner des Fêtes du Club de l'Âge d'Or se tiendra le dimanche **3 décembre 2023** à compter de 12 h, à l'Érablière Au Sous-Bois. Il y a des frais de 35 \$. Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Monic Martel au 450 347-3951.



Opération Bonne Mine en association
avec Nicole Thibodeau Yoga thérapeute certifiée
et Sarah Surrenders vous présente

L'événement Yoga et Bain sonore

OÙ ?
Salle communautaire
de Mont-Grégoire au
45 rang de la
Montagne

QUAND ?
le dimanche
3 décembre 2023
de 13h à 16h

COÛT
65\$ sur réservation
seulement

Réservez tôt pour vous garantir une place.

Vous aurez besoin de votre tapis, couverture pour le bain sonore afin de vous étendre au sol et profiter pleinement des effets du yoga Nidra et du bain sonore.

Déroulement en trois parties :

1^{ère} partie : yoga doux avec Nicole Thibodeau

2^{ème} partie : petit yoga Nidra en préparation du bain sonore

3^{ème} partie : bain sonore, laissez-vous emporter par cette expérience méditative



LES PROFITS SERONT REMIS À

Opération
**Bonne
Mine**

HAUT-RICHELIEU

VOSBILLETS.CA
VOS ÉVÉNEMENTS

GUIGNOLÉE DE L'ÉCOLE FRÈRE-ANDRÉ AU PROFIT DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE

Le jeudi 14 décembre 2023 de 8 h à 14 h les élèves de l'école Frère-André vous attendront au coin de la rue Bessette et du rang de la Montagne pour la guignolée. Les automobilistes qui emprunteront cette intersection seront sollicités afin d'amasser des dons en argent (de préférence) et des denrées non périssables qui seront remis au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région.

La guignolée.



COMMUNIQUÉ DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE D'IBERVILLE ET DE LA RÉGION

Le dimanche 3 décembre 2023 de 10 h à 16 h, des bénévoles du Centre d'action bénévole d'Iberville seront au coin de la Route 104/rue Saint-Joseph et du rang de la Montagne/montée du Grand-Bois pour collecter des dons en argent.

Il est aussi possible de faire un don en ligne au : cabiberville.org ou directement sur place. Pour plus de détails : 450 347-1172.



Bonhomme à lunettes

Tous les jeudis, vous avez accès à un service d'opticien nomade au Centre d'action bénévole d'Iberville et de la région !

- Service offert à tous
- Service de qualité
- Lunettes tendances
- Prix très réduit

Il ne vous reste qu'à prendre rendez-vous et le tour est joué.



450 347-1172



info@cabiberville.org



Centre d'action bénévole
d'Iberville - CABIR



Annonce payante

Dès Janvier 2024



NOUVEAU SERVICE D'OSTÉOPATHIE À MONT SAINT-GRÉGOIRE!

MAGALIE RODRIGUE, D.O.

- C'est avec grand plaisir que je vous accueillerai dans mon bureau situé en plein coeur de Mont Saint-Grégoire.

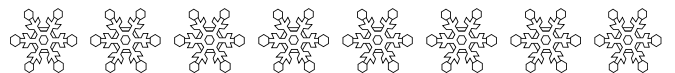


SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT
Prise de rendez-vous en ligne à
magalierodrigueosteo.com

info@magalierodrigueosteo.com
514 248-8254

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN MUNICIPAL

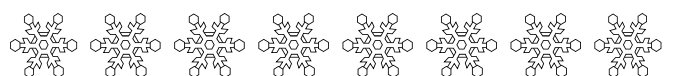
Vous pouvez transmettre vos annonces pour le prochain bulletin par courriel au info@mmsg.ca, avant **16 h 45** le mardi **12 décembre 2023** pour la parution du **21 décembre 2023**. Pour obtenir plus d'informations, veuillez communiquer avec le bureau municipal au 450 347-5376.



FERMETURE DU BUREAU MUNICIPAL

Veillez prendre note que le bureau municipal sera fermé à partir du **vendredi 22 décembre 2023 à 11 h** jusqu'au **lundi 8 janvier 2024 à 8 h 30**.

Joyeuses Fêtes !





CONCERT DE NOËL



Chœur Do-Ré-Mi

**Samedi 16 décembre
14 h 30 à 16 h**

**Église de Mont-Saint-Grégoire
260, rue St-Joseph**

Les portes ouvrent à 13 h 30. Un encan-tirage sera tenu au profit du Centre d'action bénévole d'Iberville.



**Billets disponibles à la porte ou en prévente.
Pour réserver : loisirs@mmsg.ca ou
<https://forms.office.com/r/67nEvYqVhY>**



COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONT-SAINT-GRÉGOIRE

La bibliothèque est située au sous-sol du Centre communautaire au 45, rang de la Montagne.

Les heures d'ouverture sont le lundi et le mercredi de 18 h 30 à 20 h 30 et le samedi de 10 h à 12 h.



Veillez prendre note que la bibliothèque sera fermée du 23 décembre 2023 au 6 janvier 2024 inclusivement pour la période des Fêtes.

Concours chasse aux lutins - 18 novembre au 16 décembre 2023

Pars à la chasse aux lutins à la bibliothèque de Mont-Saint-Grégoire ! Six petits lutins coquins en cavale sont cachés parmi nos bouquins. Découvre leur nom et résous la mystérieuse énigme. Fais vite avant que les lutins retournent au pôle Nord ! Remplis un coupon de participation à la bibliothèque et cours la chance de gagner un des trois cadeaux sucrés de KandJu. Concours ouvert aux abonnés de notre bibliothèque. Une seule participation par personne.



Heure du conte et bricolage

L'activité gratuite de l'heure du conte et bricolage aura lieu le samedi 25 novembre 2023 de 10 h 30 à 11 h 30 dans la petite salle située à côté de la bibliothèque. Bienvenue à tous!

COMMUNIQUÉ DU CERCLE DE FERMIERES



L'assemblée mensuelle et le dîner de Noël du Cercle de Fermières aura lieu le mercredi 13 décembre 2023 à 18 h dans la Grande salle du Centre communautaire. Il est important de réserver d'avance pour le souper.

Heures d'ouverture du local : lundi au mercredi de 13 h à 16 h et le samedi de 9 h à 11 h.



Cafés-rencontres à Mont-Saint-Grégoire

La majorité des activités sont gratuites pour les membres.

Valide jusqu'au 31 août 2024, la carte de membre est en vente au coût 5 \$. Vous pouvez l'acheter en vous présentant à nos locaux durant nos heures d'ouverture ou lors de votre participation au café-rencontre.

Présentez-vous durant nos heures d'ouverture pour visiter nos locaux situés au 390, rue Georges-Phaneuf à Saint-Jean-sur-Richelieu!

Les cafés-rencontres ont lieu au Centre communautaire
45, rang de la Montagne
Mont-Saint-Grégoire
La salle est située au sous-sol.



Programmation complète au www.chr.ca

Vendredi 15 septembre de 9 h 30 à 11 h 30

Relations parents-enfants

Trouvons des outils pour faciliter la communication!

Vendredi 13 octobre de 9 h 30 à 11 h 30

Se prioriser

Êtes-vous capable de dire *non* quand vous êtes fatiguée? Il est parfois difficile de se prioriser et de prendre soin de soi.

Vendredi 17 novembre de 9 h 30 à 11 h 30

Relations saines, savoir les reconnaître et les nourrir

Pourquoi est-ce que certaines relations ne sont pas saines et comment s'en sortir?

Vendredi 15 décembre de 9 h 30 à 11 h 30

Quand le temps des Fêtes rime avec micro-agressions

Comment répondre aux remarques malaisantes prononcées par des proches durant le temps des Fêtes?

Places limitées!
Inscrivez-vous dès maintenant au
450 346-0662

DÉNEIGEMENT

Nous vous rappelons que tout aménagement en bordure des rues, des chemins ou des trottoirs doit être situé entièrement sur les terrains privés et ne **doit pas empiéter sur l'emprise des rues, chemins ou trottoirs de la Municipalité.**

Prenez avis que la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire et les entrepreneurs ayant les contrats de déneigement des rues, chemins et trottoirs ne sont pas responsables des dommages qui pourraient être causés aux poteaux ou aux aménagements paysagers que les citoyens auront placés à l'extérieur de leur terrain.

Prenez également avis qu'**il est interdit de déposer de la neige ou toute autre matière (terre, boue, gazon) dans les rues et fossés appartenant à la Municipalité.** Veuillez aviser votre entrepreneur en déneigement de cette politique.

COMMUNIQUÉ DE COMPO-HAUT-RICHELIEU

Calendrier 2024



En décembre, le calendrier de collecte pour 2024 sera disponible uniquement en ligne à compo.qc.ca/collectes.



BRUN'O passe à la fréquence d'hiver

À compter du début du mois de décembre, la collecte de matières organiques sera effectuée aux 2 semaines jusqu'à la fin du mois de mars.

Surveillez votre calendrier de collectes pour les dates de ramassage!

L'hiver et les collectes

- Gardez le couvercle du bac fermé pour éviter les dégâts ou l'accumulation de pluie ou de neige à l'intérieur (qui augmentent inutilement le poids et donc le coût).
- Prolongez la durée de vie de vos bacs en vous assurant que votre bac n'est pas enlisé au sol (boue, neige, gel).
- Poudrerie, verglas? Donnez congé à votre bac! Si vous pouvez sauter une collecte, laissez votre bac en sécurité loin de la route, des fossés et des équipements de déneigement.



**DES QUESTIONS POUR
VOS COLLECTES?**
Contactez Compo!



**AJOUTEZ-NOUS
À VOTRE
RÉPERTOIRE**


Compo-Haut-Richelieu
450 347-0299
compo.qc.ca